GOUVERNANCE DU SPORT

Le financement du sport français

≈ 51,3 Md€ de dépense sportive nationale — 1,8 % du PIB (base INJEP 2023, retraitée)

PLF 2027

SIDELINE CONSEIL

Qui finance le sport ? La sphère privée — d'abord les ménages — en porte près de six dixièmes. Une fois le mécénat, le sponsoring et la dépense fiscale intégrés, la part publique atteint toutefois **plus de 40 %**.

≈ 59 % PRIVÉ | **≈ 41 %** PUBLIC

SOURCES DE FINANCEMENT — OPÉRATEURS INTERMÉDIAIRES — BÉNÉFICIAIRES FINAUX

Base INJEP 2023 (46 Md€) retraitée : mécénat ≈ 1,6 Md€ (Admical 2024) et sponsoring ≈ 1,7 Md€ (Nielsen Sport / Sporsora 2026) portent le privé à 3,3 Md€ perçus, dont ≈ 0,6 Md€ remboursés par l'État au titre de la réduction d'impôt (238 bis CGI) et donc reclassés en dépense publique — total ***51,3 Md€, 1,8 % d'un PIB de 2 822 Md€****.*
Les 12,5 Md€ locaux ne sont pas « hors budget de l'État » : ses concours pèsent près d'un quart des recettes de fonctionnement du bloc communal. Opérateurs LFI 2026 / PLF 2027 ; crédits aux fédérations ventilés d'après les conventions d'objectifs ANS / MSJVA.

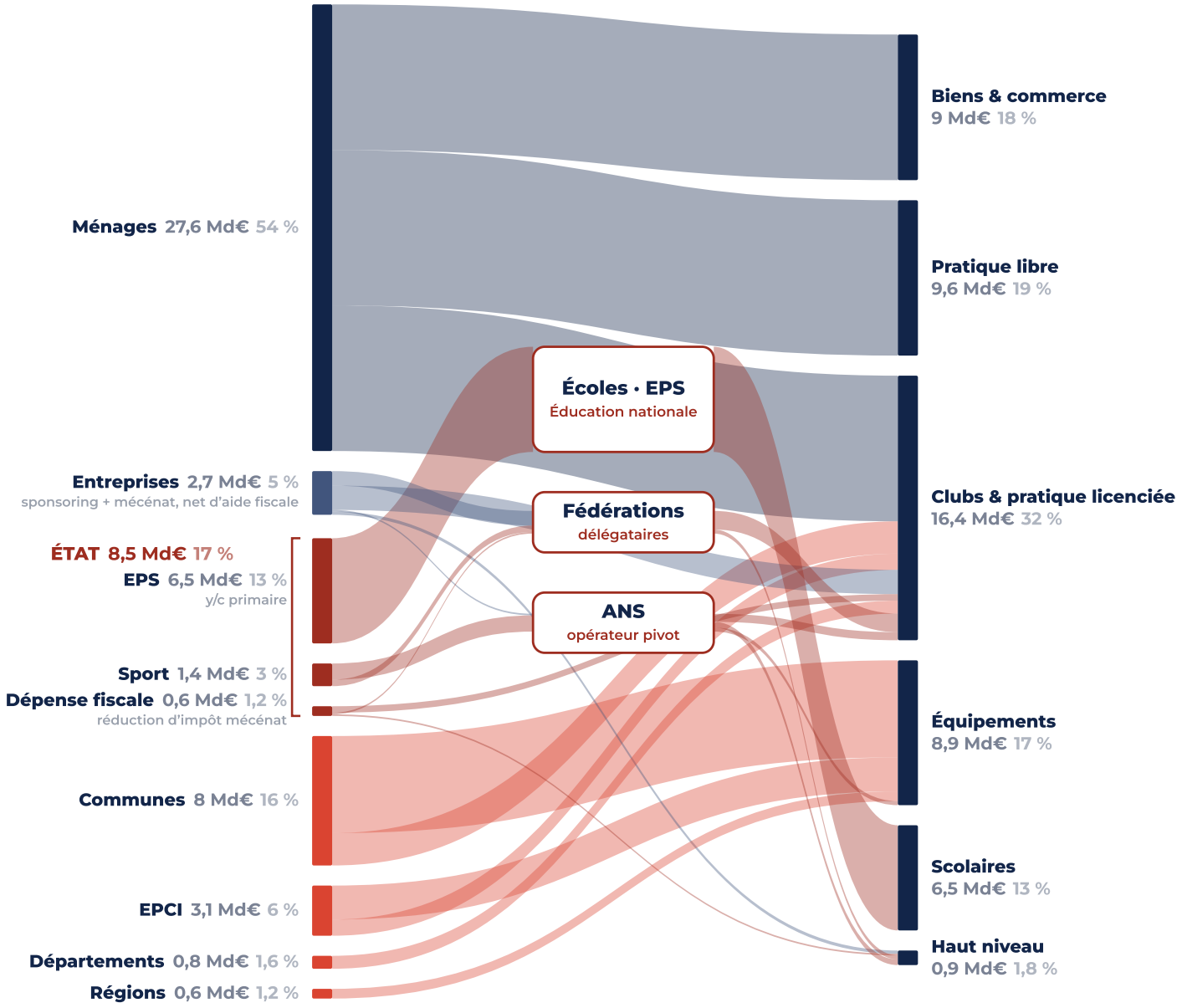

Les communes, le pilier — 8 Md€, plus des mises à disposition gratuites d'équipements non valorisées.

Le « budget des Sports » < 2 % — P219 + taxes affectées, hors Jeux ≈ 0,77 Md€ ; l'État pèse surtout par l'EPS et la dépense fiscale.

LECTURE

- Financement **privé** (ménages, entreprises)
- Financement **État** (EPS, sport, dépense fiscale)
- Financement **public local** (collectivités)

ANS Agence nationale du sport · **EPS** Éducation physique et sportive · **EPCI** Intercommunalités · **SHN** Sport de haut niveau

Source : synthèse Sideline Conseil, octobre 2026

LE CIRCUIT DES TAXES AFFECTÉES

L'État contribue plus au sport que les taxes affectées, même déplafonnées

*ANS ≈ 400 M€/an, dont ≈ 60 % de taxes affectées. Pour chaque taxe : **recette prélevée** vs **montant réellement affecté**, borné par un plafond.*

Paris sportifs en ligne

CGI 1609 tricies · opérateurs agréés · produit brut des jeux

PRÉLEVÉ (PRÉV. 2026)	AFFECTÉ À L'ANS	AU BUDGET GÉNÉRAL
208 M€	**180,4 M€**	**27,6 M€**

L'excédent au-delà du plafond part au budget général — comme la totalité des paris « en dur ».

Taxe Buffet · 5 % des droits TV

CGI 302 bis ZE · cession des droits audiovisuels (LFP, ligues)

RECETTE (RENDEMENT)	AFFECTÉ À L'ANS	PLAFOND NON ATTEINT
≈ 45 M€	**≈ 45 M€** (100 %)	**– 10 à 15 M€**

Rendement en baisse depuis 2020 (crise des droits Ligue 1) : tout le produit est affecté, mais le plafond n'est jamais atteint.

affecté à l'ANS · reversé au budget général · plafond d'affectation

LE BILAN NET

exercice 2026

Excédent des taxes affectées repris par le budget général	≈ 28 M€
Dépense budgétaire du programme Sport (P219, y c. CTS)	≈ 548 M€

× 20 (budget général)

L'État remet au sport **vingt fois plus** de crédits budgétaires qu'il ne reprend d'excédent de taxes. Il est, et de loin, **contributeur net**.

Le plafond, un affichage

Il ne mord que sous le rendement (2018) ; sinon la ressource suit l'assiette (paris en ligne), pas le curseur voté.

2018 · la bascule

Plafonds abaissés **sous le rendement** : ≈ −140 M€. Le seul cas où le plafond a réellement amputé la ressource.

Euro 2016

Taxe additionnelle CNDS : **≈ 138 M€** perçus (2011-2017) sur 168 visés — recette dédiée uniquement aux grands stades.

LE POTENTIEL DES PARIS SPORTIFS

M€ courants

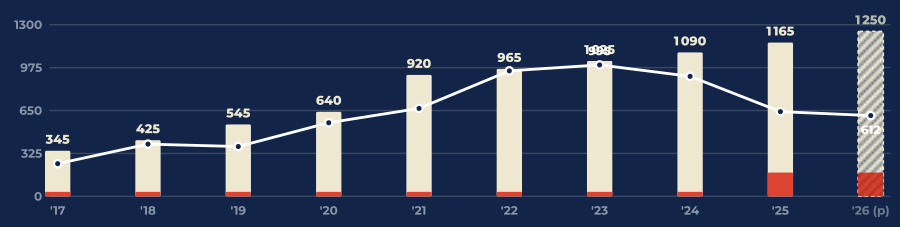

- **Total perçu par l'État**
- **Part affectée au sport**
- **Budget sport voté (P219 + Jeux, CP, LFI)**

Le produit a été **multiplié par 3,6 depuis 2017** ; la part revenant au sport est restée gelée à 34,6 M€ jusqu'en 2024, avant d'être portée à 180,4 M€. En 2026, la seule fiscalité assise sur les paris sportifs dépasserait à elle seule l'ensemble de ce que l'État consacre au sport, affectation et crédits budgétaires réunis. Élargir l'affectation (compte d'affectation spéciale ou plafond relevé en PLF) adosserait toutefois la dynamique des ressources du sport à celle du pari sportif, un adossement qui se discute.

Prélèvements fiscaux spécifiques sur les paris sportifs (art. 302 bis ZH et ZI, art. 1609 tricies CGI), hors prélèvements sociaux (art. L. 137-21 CSS). Part affectée : plafond d'affectation voté en loi de finances (CNDS puis ANS). Budget sport : programmes 219 « Sport » et 350/385 « Jeux olympiques » (Paris 2024, puis Alpes 2030), crédits de paiement, LFI, euros courants. Sources : PLF, réponses ministérielles, rapports ANJ. 2026 : prévision PLF 2026 pour les recettes ; LFI 2026 pour le budget sport voté.

ANS Agence nationale du sport (GIP) · **CTS** Conseiller technique sportif · **GIP** Groupement d'intérêt public · **CGI** Code général des impôts · **P219/P385** programmes budgétaires Sport / JOP

Source : synthèse Sideline Conseil, octobre 2026

LFI votée vs exécution, 2012-2027 · en euros constants 2026

Périmètre **consolidé** : P219 **(CTS reconstitués avant leur transfert de 2020)** + ressources **ANS/CNDS** + Jeux (P350/P385). Chaque année, la **LFI votée** (clair) face à l'**exécution réelle** (foncé), **déflatées en euros constants 2026** (IPC INSEE).

CRÉDITS DE PAIEMENT + RESSOURCES AFFECTÉES, M€ CONSTANTS 2026

ÉVOLUTION EN % DE L'EXÉCUTION HORS JEUX ET HORS CHARGE EURO 2016 — ÉCART VS 2016, EN EUROS CONSTANTS 2026

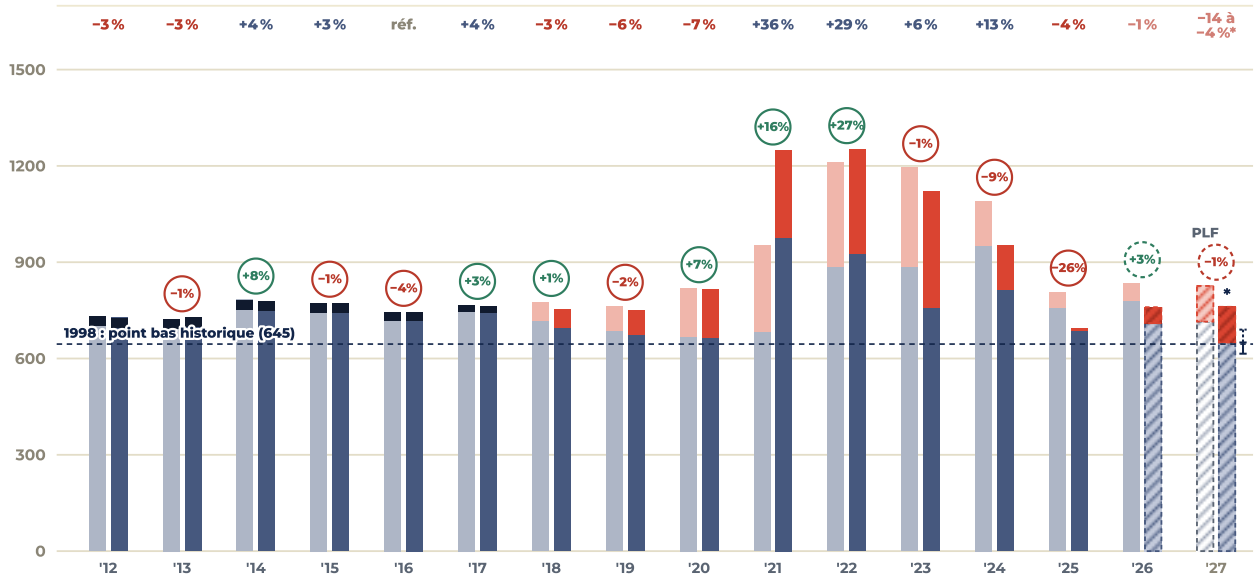

Socle Sport (P219 + CTS + ANS) — LFI · Socle Sport — exécution · Jeux (P350/P385) — LFI · Jeux — exécution

hachuré — provisoire (exéc. 2026 estimée ; PLF 2027 déposé : socle voté 715 M€ constants, Jeux 111)

*** Exécution 2027, fourchette conditionnelle** : 615-650 M€ si le Pass'Sport n'est pas repris ; 650-690 M€ s'il est financé à niveau équivalent par la branche famille

dont charge Euro 2016 (stades + dette CNDS) · Taux d'évolution annuel de la LFI (euros constants 2026)

Un socle qui s'érode

En euros constants, le socle hors Jeux exécuté passe de **727 M€ en 2012 à 686 M€ en 2025** — une baisse réelle, masquée par des euros courants en hausse.

Euro 2016 · la part captée

Jusqu'en 2017, **≈ 24 M€/an** du socle CNDS partaient aux stades de l'Euro et au remboursement de la dette contractée sur la part non couverte par la taxe. Autant de moins pour la pratique.

2025-2027 · une trajectoire à surveiller

La sous-exécution date de 2023. En **2025 (−14 %) et 2026 (−9 % prév.)**, elle frappe un socle déjà redescendu. Le **PLF 2027** affiche une mission « stable » ; le programme Sport recule de **8,7 % (548 → 501 M€)**, dont environ 40 M€ correspondent au transfert du Pass'Sport aux caisses d'allocations familiales. Selon que ce financement est repris ou non, l'exécution 2027 se situerait entre **615 et 690 M€ constants**, au voisinage ou en dessous du point bas de 1998.

Lecture — hors Jeux et hors charge Euro 2016, l'exécution suit une **nette tendance haussière à partir de 2020**. Cette tendance s'est non seulement arrêtée, mais **inversée à partir de 2025** : exécuté au rythme actuel, le PLF 2027 se situerait entre 615 et 690 M€ selon le sort du Pass'Sport, transféré aux caisses d'allocations familiales : **au voisinage du point bas de 1998, voire en dessous**. La vraie variable reste l'**exécution** : le rabotage en gestion réduisait un budget au sommet en 2023-2024 ; depuis 2025 il s'ajoute à une baisse déjà votée.

POURQUOI LE DÉBAT SUR LE PLAFOND EST UN FAUX DÉBAT

L'ordre de grandeur — l'ensemble des taxes réellement affectées (≈ 225 M€) pèse moins de la moitié de la dépense budgétaire du ministère. Le sport n'est pas financé par « ses » taxes : il est financé par le budget général.

Le gain d'un déplafonnement total — ≈ 28 M€, soit environ 5 % des crédits du MSJVA. Une revendication légitime, mais qui ne change pas l'équation financière du sport français.

Où se joue vraiment l'effort — dans le niveau des crédits votés et, surtout, dans leur exécution : les annulations en gestion depuis 2023 portent sur des montants très supérieurs à l'enjeu du plafond — c'est l'objet de cette page.

Périmètre consolidé : P219 (CTS reconstitués avant 2020) + taxes affectées ANS/CNDS + Jeux P350/P385. Taxes au niveau de la ressource nette (LFI ≈ exéc.). Montants déflatés en euros constants 2026 (IPC INSEE). Sources : RAP Bercy · NEB Cour des comptes · Sénat · LACP 2025 · rapport art. 48 LOLF · PLF 2027 déposé : P219 500,8 M€ de CP (−8,7 %), dont CTS 130,1 ; P385 112,3 M€ de CP ; taxes affectées reconduites (plafonds 180,4 et 59,7 M€) ; exécution 2027 : scénario Sideline au rythme constaté 2023-2026 ; Pass'Sport transféré au réseau des CAF (≈ 40 M€), financement 2027 non précisé dans le PLF ni le PLFSS. Colonnes hachurées = provisoire : exécution 2026 estimée (exercice non clos) ; 2027 PLF déposé et scénario d'exécution.

Source : synthèse Sideline Conseil, octobre 2026